République Française
Mairie de Maurecourt

N°120/VM/2026
ARRETE PORTANT AUTORISATION
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3335-4 (alinéa 3)
du Code de la Santé Publique
Espace Gérard Blondeau 6 rue de la Gare à Maurecourt

Le Maire de la Commune de MAURECOURT,
VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3321-1 et L.3335-4 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8 ;

VU l'arrêté Préfectoral n°2012 338-003 en date du 03 décembre 2012, règlementant les débits de boissons dans le département des Yvelines ;

VU la demande présentée par Madame Françoise DARRIGO, secrétaire représentant l'association de la MDA JK, visant à ouvrir le 28 et 29 décembre 2026, un débit de boissons temporaire dans l'enceinte de la maison des arts située chemin de la ville de Paris à Maurecourt à l'occasion d'un Diner et d'un repas dansant ;

ARRETE

Article 1er : Madame Françoise DARRIGO, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 28 et 29 novembre 2026 à l'occasion d'un évènement sur le thème de noël dans l'enceinte de la maison des arts située chemin de la ville de Paris à Maurecourt.

Article 2 : Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté Préfectoral n° 2012 338-003 en date du 03 décembre 2012 susvisé, à savoir une fermeture au plus tard à 2 heures du matin.

Article 3 : A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie, Madame La Brigadière-Cheffe Principale de Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire du Commissariat De Conflans Sainte Honorine, Madame Françoise DARRIGO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Maurecourt, Le 05 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MAURECOURT
78780

Département des Yvelines
Arrondissement de Saint Germain en Laye - Canton de Conflans Sainte Honorine
1, rue du Maréchal Leclerc - 78780 Maurecourt - Téléphone : 01 39 70 23 20 - Courriel : accueil@ville-maurecourt.fr

Publié le : 12/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Maurecourt
https://www.ville-maurecourt.fr/documents_administratifs/82342